

République Française
Département du ARDENNES
YVERNAUMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Référence		
2026_19		
Objet de la délibération		
Régularisation de la voie communale n°4		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9
Date de la convocation		
03/09/2026		
Date d'affichage		
03/09/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 10 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2026.

Présents : M. HENRY Emmanuel, Maire, Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : GOUVERNEUR Cyril, SAUTRET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PETRE Constant à M. SAUTRET Philippe
Excusé(s) : M. JACQUINOT Sullivan
Absent(s) : M. BOCAHU RAPHAEL

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENRY Nathalie

Objet de la délibération : Régularisation de la voie communale n°4

Monsieur le Maire explique qu'il faut régulariser la voie communale n°4. Pour cela, il faut faire procéder à la cession à titre gratuit par :

- M. ANESE Christian de la parcelle AB291 nouvellement cadastrée AB306 de 16 m² et de la parcelle AB292 nouvellement cadastrée AB307 de 29 m²
- M. et Mme GARCIA José et Marie-Hélène de la parcelle AB150 nouvellement cadastrée AB312 de surface 200 m² et de la parcelle AB287 nouvellement cadastrée AB309 de 27 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer l'acte de cession à titre gratuit pour les 2 propriétaires précités
- accepte que les frais d'acte soient à la charge de la commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
En mairie, le 24/09/2026

Le Maire
Emmanuel HENRY

Secrétaire de séance
Mme HENRY Nathalie